



# REGLEMENT PARTICULIER

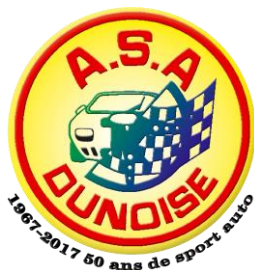
## 38<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS

24 Juin 2017

Organisé par  
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE

Visa Comité BFC/FFSA

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° ... 37-329 .....  
du ... 22/23/2017 .....



## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1 Mai 2017

Ouverture des engagements : 1 Mai 2017

Clôture des engagements : 12 Juin 2017 minuit

Parution du road-book: 18 Juin 2017 (Hôtel de Bourgogne La Clayette)

Dates et heures des reconnaissances:

- Dimanche 18 Juin : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Vendredi 23 Juin : 10h00 à 20h00

Vérification des documents et des voitures (Parking Salle des fêtes) :

- Vendredi 23 Juin 2017 à partir de 17h30 ; fin des contrôles à 21h30
- Samedi 24 Juin 2017 à partir de 6h ; fin des contrôles à 7h30

Heure de mise en place du parc de départ : 23 Juin 2017 à partir de 18h00

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs (Salle des fêtes) : 23 Juin 2017 à 20h

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures des départs de l'étape (Podium de départ) : 24 Juin 2017 à 8h 30

Départ de La Clayette de la 1<sup>ère</sup> voiture : 24 Juin 2017 à 9h30

Arrivée à La Clayette de la 1<sup>ère</sup> voiture : 24 Juin 2017 à 19h36

Vérifications finales : 24 Juin 2017

Publication des résultats du rallye (Podium de départ) : 24 Juin 2017 au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix sur le podium de départ : 24 Juin 2017 après la validation des résultats par la direction de course

## Article 1 : Organisation

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE organise le samedi 24 Juin 2017 un rallye régional dénommé :

### 38<sup>ème</sup> Rallye Du Brionnais

Le présent règlement a reçu de la Ligue Bourgogne Franche Comté  
numéro : 37 en date du : 28/03/2017

et reçu le permis d'organisation de la FFSA  
numéro : 329 en date du : 28/03/2017

#### - Comité d'Organisation technique et administratif

ASA DUNOISE

Secrétariat du Rallye, 9 route de Charolles, 71800 LA CLAYETTE

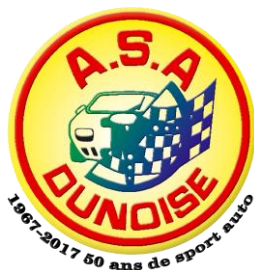
Président: Ivan GAILLARD

Membres: J.P. POINSONNET, J.M. GIRAUDON, M.DURIX, G. DEBARREIX, D. RABIAN...

Téléphone: 03 85 28 22 68

Fax : 03 85 28 90 69

Permanence du Rallye : Salle des fêtes 71800 LA CLAYETTE le 24 Juin 2017 de 6h30 à 23h



- Article 1.1 : Officiels

Commissaires Sportifs :	Jacques NOMBLOT Josiane CHARLEUX Michel DURIX	(Président)	licence n° 5565 licence n° 9434 licence n° 14548
Directeur de Course :	Michel POTHEAU		licence n° 115790
Directeur de Course Adjoint:			
	Arnaud POTHEAU		licence n° 164630
(Véhicule tricolore)	Jean-Louis LAURENT		licence n° 3294
(Véhicule damier)	Éric GACON		licence n° 9100
Directeur d'ES:	Gérard FINQUEL Pascal LAFOND		licence n° 1913 licence n° 227446
Commissaires Techniques: (Responsable)	Christian ALLOIN Gérard JOUVHOMME Hervé CANTAT Jean-Paul LEGRAND		licence n° 13706 licence n° 51582 licence n° 207953 licence n° 3935
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Max LOLLIA SAINT-ANGE Françoise FREVILLE		licence n° 150787 licence n° 111134
Chargés des relations avec la presse :	Dominique RABIAN		licence n° 20036
Médecin Chef :	Docteur FATAH		

- Article 1.2 : Eligibilité

Le 38<sup>ème</sup> Rallye régional du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2017, la Coupe de France des rallyes 2017 (coefficient 2).

- Article 1.3 : Vérifications

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site « [asadunoise.fr](http://asadunoise.fr) ».

Les vérifications administratives auront lieu le :

- 23 Juin 2017 de 17h30 à 21h15 à la salle des fêtes de LA CLAYETTE
- 24 Juin 2017 de 6h00 à 7h15 à la salle des fêtes de LA CLAYETTE

Les vérifications techniques auront lieu le :

- 23 Juin 2017 de 17h45 à 21h30 sur le Parking Salle des fêtes
- 24 Juin 2017 de 6h15 à 7h30 sur le Parking Salle des fêtes



Les vérifications administratives et techniques auront lieu le samedi 24 juin 2017 uniquement sur demande écrite de l'équipage à l'organisateur dans les délais légaux d'engagement et dans la limite de 20 voitures.

Tous les équipages participants au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives et techniques conformément à la réglementation FFSA.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications finales seront effectuées au garage PICHARD La croix-Bouthier à Varennes sous Dun. Taux horaire de la main d'œuvre: 70 € TTC

## Article 2 : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 3 : Concurrents et Pilotes

### - Article 3.1 : Demande d'Engagement - Inscriptions

#### - Article 3.1.1 :

Toute personne qui désire participer au rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 12 Juin 2017.

#### - Article 3.1.2 :

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum pour le rallye.

#### - Article 3.1.3 :

Les droits d'engagement sont fixés:

- avec la publicité facultative des organisateurs: 345 €
- sans la publicité facultative des organisateurs: 690 €

- Equipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : 320€ (les 25€ seront remboursés dans un délai de 2 mois après le rallye).

Remboursement des droits d'engagement en cas de forfait: Conforme à la réglementation générale FFSA.

#### - Article 3.1.4 :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés à réception.

#### - Article 3.3 : Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA



## Article 4 : Voitures et Equipements

- Article 4.1 : Voitures autorisées  
Conforme au règlement standard FFSA
- Article 4.2 : Assistance  
Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera interdite sur les voies conformément aux indications du carnet d'itinéraire. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10 m parallèles à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque fléché sera mis en place). Des contrôles seront effectués par un juge de faits.

- Article 4.2.1 : Limitation de changements de pièces  
Conforme au règlement standard FFSA

- Article 4.6 : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.3)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

- Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm), permettant le



- positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.
- L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement FFSA

## Article 5 : Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative le jour du rallye seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

Les équipages de l'ASA DUNOISE devront s'identifier en apposant le logo de l'ASA DUNOISE sur leur voiture.

## Article 6 : Sites et Infrastructures

### - Article 6.1 : Description

Le 38<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais représente un parcours de 121,8 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir respectivement 3 fois d'une longueur totale de 43,2 km.

Les épreuves spéciales sont MATEQUIP MASSA PNEUS (7,2 km) et VERNAY (7,2 km).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

### - Article 6.2 : Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances auront lieu :

- Dimanche 18 Juin : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

- Vendredi 23 Juin : 10h00 à 20h00

Le nombre de passages est limité à trois et des contrôles seront effectués.

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2<sup>ème</sup> infraction.

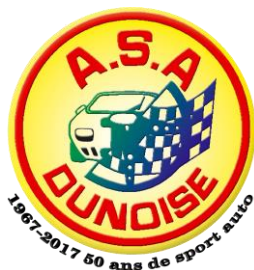
## Article 7 : Déroulement du Rallye

### - Article 7.1 : Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Les commissaires et les chefs de postes doivent porter les mêmes chasubles sur le terrain comme noté dans le Règlement Technique et Sécurité de la FFSA.

## Article 8 : Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA



## Article 9 : Classements

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 10 : Prix

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 <sup>er</sup>	400 € + coupe	150 € + coupe	100 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe
2 <sup>ème</sup>	300 € + coupe	120 € + coupe		Coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe
3 <sup>ème</sup>	200 € + coupe	70 € + coupe			Coupe	130 € + coupe	130 € + coupe	130 € + coupe
4 <sup>ème</sup>							110 € + coupe	110 € + coupe
5 <sup>ème</sup>							80 € + coupe	80 € + coupe
6 <sup>ème</sup>								60 € + coupe

1<sup>ère</sup> Equipage Féminin : 100€ + 1 Coupe (pilote et copilote) - 150€ si plus de 3 partants

La remise des prix se déroulera à La Clayette 24 Juin 2017 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ

Les primes scratches, groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables. Remise des prix conformément aux groupes et classes de la réglementation 2017.

Les Classes 5, 5K, les classes 6, 6K, les classes 7, 7K, 7S seront confondues pour la remise des prix.

Un challenge du plus beau passage sera organisé à la dernière épingle sur l'ES2 seulement sur le premier passage. Le prix sera remis lors de la remise des prix.

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES: 18500 €

### Pour les Reconnaissances :

Café + Croissant  
2,00€

Menu  
Spécial Reco. à 15,00 €

## Hôtel Restaurant de Bourgogne

9, route de Charolles - 71800 La Clayette  
Tél. : 03 85 26 90 50 - Fax : 03 85 26 90 69